

SOMMAIRE

ENQUÊTE **EXÉCUTIF** **ENERGIE ET ENVIRONNEMENT**

Les défis d'Agnès Pannier-Runacher pour peser dans le Meccano gouvernemental

P.2



ACTION PUBLIQUE

EXÉCUTIF À peine recrutée, la conseillère diplomatique d'Elisabeth Borne remerciée

P.5

PARTIS ET ELECTIONS L'équipe de Yannick Jadot joue la discrétion sur ses prestataires de campagne

P.6

PARLEMENT L'Assemblée se prépare aux licenciements dans les groupes politiques

P.7



ENTREPRISES

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT Lydec, le joyau marocain du nouveau Suez, va rester aux mains de Veolia

P.7

TECH ET TÉLÉCOMS Orange : le cabinet Egon Zehnder en chasse d'un remplaçant de Béatrice Mandine

P.10



MÉDIAS

PRESSE ÉCRITE Infopro Digital : le climat social se tend encore

P.10

ENQUÊTE EXÉCUTIF ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Les défis d'Agnès Pannier-Runacher pour peser dans le Meccano gouvernemental

Le poids réel du nouveau ministère de la transition énergétique suscite des interrogations alors que les attributions des ministres sur les services de l'Etat seront divulguées mercredi. Pressée d'accélérer sur les renouvelables, Agnès Pannier-Runacher devra s'entendre avec Amélie de Montchalin, chargée de la planification écologique, et gagner son autonomie face à Bercy.



La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, au Palais de l'Élysée pour le conseil des ministres, le 23 mai 2022. © Alexandre Marchi/L'Est républicain/MaxPPP

Première X-Ponts à entrer à Matignon, **Elisabeth Borne** vient d'exaucer le rêve des X-Mines. Ces derniers ont vu d'un bon œil le retour d'un ministère de plein exercice à l'énergie, même s'ils auraient préféré qu'il soit dans le giron de Bercy. Couplé historiquement à l'industrie, le portefeuille avait fait les grandes heures du secteur nucléaire dans les années 80 et suscite également une intense nostalgie dans les couloirs du ministère de l'économie. Si ses hauts fonctionnaires n'ont pas obtenu le rattachement de la transition énergétique, placée directement auprès de Matignon, **Emmanuel Macron** y a bien nommé sa ministre déléguée à l'industrie, **Agnès Pannier-Runacher**. Le casting a de quoi satisfaire le ministère de **Bruno Le Maire**. Mais en partageant un périmètre créé sur-mesure pour **Alain Juppé** et repris au

vol par **Jean-Louis Borloo** en 2007, Emmanuel Macron prend toutefois un risque. Le cumul traditionnel des casquettes de l'écologie, de l'aménagement des territoires et de l'énergie devait précisément lui donner le poids nécessaire pour tenir tête au ministère des finances.

POIDS LÉGER DU GOUVERNEMENT

Or le rang d'Agnès Pannier-Runacher dans l'ordre protocolaire - à la 16^e place sur 17, juste devant celle des sports - sème déjà le doute sur son influence future au sein du gouvernement. La ministre s'est installée à l'hôtel de Roquelaure, dans l'ancien bureau d'**Emmanuelle Wargon**, laissant le grand bureau occupé par **Barbara Pompili** à sa collègue **Amélie de Montchalin**. Les syndicats maison, comme la **CFDT**, ont déjà anticipé un leadership de la ministre de la planification écologique territoriale. Ils lui réserveront leurs premières piques sur la suppression des comités techniques par direction ministérielle, actée par sa loi de simplification adoptée en 2020, lors de leur premier rendez-vous.

Chargée d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables, Agnès Pannier-Runacher sera rapidement confronté aux contradictions de l'Hôtel de Roquelaure. De nombreux projets d'éoliens et solaires sont bloqués en raison des menaces qu'ils font peser sur la biodiversité. Elle devra composer avec la vigilance de la

direction de l'eau et de la nature, qui s'oppose aux dérogations réclamées par les énergéticiens au nom de la protection des oiseaux migrateurs ou de la faune aquatique. Les conflits entre ses services à ceux de l'énergie ont été particulièrement vifs sur l'hydraulique et se poursuivent sur l'éolien, paralysant parfois le ministère.

Ces antagonismes devraient désormais remonter plus directement auprès d'**Antoine Pellion**, le conseiller énergie d'Elisabeth Borne, doté d'un nouveau secrétariat général à la planification écologique. Chargé du travail interministériel, ce dernier met la dernière main aux décrets d'attribution qui seront dévoilés mercredi et tente de prévenir les futurs querelles de chapelles.

DES DÉCRETS D'ATTRIBUTION "EN MÊME TEMPS" ?

Agnès Pannier-Runacher prendra sans surprise la main sur la stratégie **Direction générale de l'énergie et du climat** (DGEC) dirigée par **Laurent Michel**. Mais une partie des compétences de la DGEC pourraient cruellement manquer à Amélie de Montchalin, notamment celles sur l'efficacité énergétique en lien avec la politique du logement. La ministre de la planification écologique pourra toutefois s'appuyer sur la direction générale de l'aménagement et du logement qui gère *MaPrimeRénov* ou les certificats d'économie d'énergie (CEE), deux importants leviers activés pour diminuer la consommation énergétique de 40 % d'ici à 2050.

En sens inverse, pour doubler la production issue des énergies renouvelables électriques d'ici 2030, Agnès Pannier-Runacher sera privée de liens avec les collectivités territoriales. Or ces dernières seront en première ligne dans la mise en œuvre des projets d'éolien et solaire qui suscitent de plus en plus d'opposition locales. Héritant du portefeuille de la cohésion des territoires, c'est Amélie de Montchalin qui fera l'interface avec les présidents de région et les maires pour faire sortir les projets de terre ou de mer. Dans la version que

prépare Antoine Pellion, Agnès Pannier-Runacher devrait donc se cantonner aux aspects macro-économiques, comme le montant des investissements ou les prix d'achat garantis par l'Etat.

Le détournement en cours s'avère d'autant plus complexe que le conseiller énergie d'Elisabeth Borne entend éviter un découpage des directions centrales existantes. Il met donc la dernière main à des tutelles "en même temps" : plusieurs grandes administrations seront placées sous l'autorité d'un ministre, tandis que leurs compétences seront partagées avec d'autres portefeuilles. Le schéma est calqué sur celui de la politique des matières premières et des mines. Son pilotage est traditionnellement placé sous l'autorité de Bercy, et ses compétences en matière énergétiques sont "en même temps" attribuées aux ministères de la transition écologique et de la Mer. La formule n'a toutefois pas empêché Bercy et Roquelaure de s'affronter férocement lors de l'arbitrage de la Montagne d'Or en Guyane, jusqu'à son abandon en juin 2019.

Dans ce meccano gouvernemental, l'influence d'Agnès Pannier-Runacher sur l'**Agence des participations de l'Etat** (APE) sera également déterminante. Bercy gardant la main sur les questions de gouvernance d'**EDF** et **Engie**, le ministère de la transition énergétique aura-t-il son mot à dire sur leurs stratégies ? La question sera d'autant plus sensible que les intérêts de l'Etat actionnaire entrent régulièrement en contradiction avec les engagements du ministère de l'écologie. Dernier exemple en date : après avoir ajourné le méga-contrat d'importation de gaz de schiste américain d'Engie fin 2020 (LLA du **20/10/20**), **Bruno Le Maire** est resté silencieux lorsque l'énergéticien a finalement signé un contrat similaire en mai. Sur fond de guerre en Ukraine, la sécurisation d'approvisionnement en GNL destinée à remplacer le gaz russe l'a emporté sur autres les enjeux liés à la décarbonation.

LOI D'EXCEPTION

A l'épreuve du feu, Agnes Pannier-Runnacher devra par ailleurs rapidement s'emparer la grande "loi d'exception" promise par Emmanuel Macron pour accélérer les projets d'énergie renouvelable. Le texte, déjà largement rédigé, doit être porté à l'agenda parlementaire avant l'été. Il devrait prendre en compte plusieurs alertes déjà remontées au chef de l'Etat par **Anthony Cellier**, le rapporteur du projet de loi énergie-climat à l'Assemblée nationale, sur la lenteur des pouvoirs publics. Mobilisé sur le futur projet de loi, le référent LREM sur l'énergie a particulièrement insisté sur un manque de ressources affectées à la DGEC à l'examen des dossiers. Résultat : le niveau de projets placés "en file d'attente" continue de grimper. Fin 2021, il dépassait 10 gigawatts pour l'éolien terrestre, 7,8 gigawatts pour l'éolien offshore et 11 gigawatts pour le solaire, selon le comptage du **Syndicat des énergies renouvelables**.

Un autre point de blocage a été pointé par le député, par ailleurs président du **Conseil supérieur de l'énergie**. Ce dernier s'alarme de l'empilement des délais d'instruction des dossiers sur le solaire ou l'éolien par les différents services de l'Etat. Pour exemple, l'examen d'un projet

d'infrastructure passe d'abord sous les fourches des directions régionales de l'équipement (DREAL). C'est n'est qu'une fois l'avis favorable obtenu, que les services d'archéologie s'en saisissent, allongeant un peu plus le temps de validation des projets. La réforme obligerait toutes les administrations à examiner simultanément les différents projets sur le renouvelable.

Mais au-delà de ces ajustements purement administratifs, le projet de loi devrait poser la question d'un régime juridique spécial contre les pourvois initiés en cas de menaces sur des espèces protégées ou de nuisance pour les riverains. Réclamé par les grands énergéticiens, il consisterait à créer des zones "purgées de recours" en France qui ont permis l'explosion de l'éolien ou du solaire sur la côte est des Etats-Unis, en Angleterre et en Australie. La concertation, menée en amont de l'attribution des marchés, reviendrait désormais à l'Etat, épargnant aux énergéticiens comme Engie ou **EDF Renouvelable**, des investissements conséquents dans des campagnes d'influence locales pour contenir les foyers de contestation.



À peine recrutée, la conseillère diplomatique d'Elisabeth Borne remerciée

La diplomate Hélène Farnaud-Defromont, ancienne ambassadrice de France en Belgique, devait rejoindre Matignon en tant que conseillère diplomatique de la première ministre. Mais quelques jours seulement après avoir été choisie, elle s'est vue informer qu'elle ne prendrait pas ses fonctions.



Hélène Farnaud-Defromont, alors directrice de l'agence pour l'enseignement du français, en 2013. © AEFÉ 2013

Son nom n'aura pas eu le temps d'être publié au Journal officiel. **Hélène Farnaud-Defromont** qui devait être recrutée comme conseillère diplomatique d'**Elisabeth Borne** à Matignon (LLA du [24/05/22](#)) ne sera finalement pas nommée. Selon nos informations, la diplomate s'est vu informer mercredi 25 mai qu'elle ne prendrait pas ses fonctions au cabinet de la première ministre, quelques jours seulement après avoir été choisie. Si aucun motif clair ne lui a été précisé, la décision ne viendrait pas de

Matignon. Dans les couloirs du Quai d'Orsay, où la nouvelle a été accueillie avec stupeur, plusieurs diplomates laissaient entendre que le veto aurait directement été apposé par l'Elysée.

Ancienne ambassadrice de France en Belgique de juillet 2019 à novembre 2021, Hélène Farnaud-Defromont a également servi comme directrice de **l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger** (AEFE), de 2013 à 2016. Pur produit du ministère des affaires étrangères, elle avait dans la foulée été nommée directrice générale de l'administration et de la modernisation du Quai d'Orsay. Avant cela, la diplomate a occupé les fonctions de dircab' du ministre délégué chargé du développement, **Pascal Canfin**, dans le premier gouvernement de **Jean-Marc Ayrault**.

Elle est par ailleurs l'épouse du diplomate **Christophe Farnaud**. Ancien ambassadeur de France en Afrique du Sud, ce dernier a été brutalement évincé de la direction Afrique du Nord et Moyen-Orient (ANMO) du Quai d'Orsay en octobre 2021 (voir notre publication sœur *Africa Intelligence* du [29/10/21](#)).

PARTIS ET ELECTIONS

L'équipe de Yannick Jadot joue la discrétion sur ses prestataires de campagne

Le candidat du pôle écologiste, **Yannick Jadot**, était le seul à avoir répondu favorablement à une demande de l'association **Anticor** sur la transparence des comptes. Il avait promis de détailler, au fur et à mesure et en accès libre, les éléments financiers de sa campagne. La plupart des documents ont bien été publiés (nombre d'employés, coûts des réunions publiques et des meetings, etc.) sur le site transparence.jadot2022.fr. Mais l'équipe du candidat rechigne pour l'instant à rendre publique la liste des prestataires qu'elle s'était pourtant engagée à divulguer le 11 avril, au lendemain du premier tour. Comme l'avait évoqué *La Lettre A*, le candidat a fait appel à quelques peintures pour redresser son image, comme le

photographe prisé des rappers américains **Jonathan Mannion** et l'agence de production **Too late to die young** (LLA du [31/03/22](#)).

Contacté, **Thierry Brochot**, trésorier historique du parti **Europe Ecologie-Les Verts** (EELV) et dédié aux finances de la campagne, n'a pas donné suite. Il finalise actuellement les comptes. Après avoir récolté près de 2 millions d'euros de la part de 30 000 donateurs, le parti est toujours à la recherche de 3 millions d'euros. Ses frais de campagne ne seront pas pris en charge par l'Etat en raison du score, inférieur à 5 %, obtenu par Yannick Jadot.

PARLEMENT

L'Assemblée se prépare aux licenciements dans les groupes politiques

Le bureau des questeurs du Palais Bourbon, composé de **Florian Bachelier**, **Laurianne Rossi** et **Eric Ciotti**, vient d'adopter un dispositif d'aide financière pour les groupes politiques qui devront licencier des conseillers après les élections législatives en juin.

Concrètement, l'Assemblée nationale financera jusqu'à 33 000 € par rupture de contrat, à condition que les groupes versent en échange leurs reliquats de trésorerie. Cette aide financière avait déjà été mise en place en

2017. Afin d'éviter tout effet d'aubaine, le financement de ces licenciements sera proportionné à la baisse des effectifs dans chaque groupe.

Cette enveloppe devrait profiter à plusieurs instances qui sont menacées de disparition lors de la prochaine législature. L'**UDI** et **Libertés et territoires** pourraient être amenés à devoir licencier une majorité de ses conseillers, comme **Les Républicains**.



ENTREPRISES

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Lydec, le joyau marocain du nouveau Suez, va rester aux mains de Veolia

Les autorités marocaines n'ont pas donné leur feu vert au changement d'actionnariat de Lydec dans le cadre de la fusion Veolia-Suez. La régie d'eau et d'électricité de Casablanca, qui aurait dû être le joyau à l'international du "nouveau Suez", va donc être rattachée par défaut à Veolia.

Le volet marocain du rachat de **Suez environnement** par **Veolia** ne se passe pas tout à fait comme l'avaient escompté les deux géants français des services aux collectivités ! Près de deux ans après le début de ce vaste *Meccano* industriel aux ramifications mondiales, Rabat a opposé une fin de non-recevoir au changement d'actionnariat de **Lydec**, le distributeur d'eau et d'électricité du grand Casablanca.

La filiale de Suez environnement aurait dû, après le rachat de ce dernier par Veolia, être rétrocédée au "nouveau Suez", l'entité rassemblant les actifs non repris par le nouvel actionnaire. En réalité, Lydec restera aux mains du seul Veolia et verra en prime ses deux actionnaires marocains, **RMA Wataniya** et la **Caisse de dépôt et de gestion** (CDG), faire leurs valises.

LE VAIN LOBBYING DE SUEZ ET MERIDIAM

Le **Conseil de la concurrence** marocain, le Conseil de la commune urbaine du grand Casablanca et le ministère de l'intérieur, l'autorité de tutelle ayant la haute main sur les contrats de concession, sont restés murés dans le silence jusqu'à la date butoir du 17 mai, correspondant à l'expiration de l'offre publique d'achat sur Lydec par Veolia.

Face à ce mutisme, la direction du "nouveau **Suez**" a pourtant multiplié les approches pour obtenir des éclaircissements des autorités. Sa directrice générale, **Sabrina Soussan**, s'est rendue fin avril dans le royaume, multipliant les rencontres avec des représentants du ministère de l'intérieur et prenant un siège d'administratrice au sein de Lydec, nomination qui devait être entérinée lors de la prochaine assemblée générale, le 8 juin.

Le dossier a aussi été pris en main par **Thierry Déau**, patron du fonds **Meridiam**, actionnaire du nouveau Suez aux côtés de l'américain **Global Infrastructure Partners** (GIP, 39 % chacun), appuyés par la **Caisse des dépôts et consignations** (CDC) française et **CNP Assurances** (10 % chacun). L'enjeu est crucial : avec plus de 7,2 milliards de dirhams (680 millions d'euros) de chiffre d'affaires, Lydec "pèse" en effet près de 10 % du chiffre d'affaires du nouveau Suez, et même 40 % de ses actifs à l'international. La régie devait donc constituer un point d'ancrage marocain et ouest-africain pour Meridiam, qui y nourrit de grandes ambitions (voir notre publication sœur *Africa Intelligence* du [09/11/21](#)).

Mais cette nouvelle donne, couplée à d'autres difficultés - la **Competition and Markets Authority** (CMA) britannique craint de voir Veolia se retrouver en position dominante -, va obliger Suez et Veolia à renégocier leur contrat de mariage. Celui-ci ne saurait toutefois être remis en question, selon des sources proches de Meridiam.

LES "ZINZINS" MAROCAINS TIRENT LEURS MARRONS DU FEU

L'opération va par ailleurs permettre aux deux "zinzins" (investisseurs institutionnels) marocains, RMA Watanya (l'assureur détenu par **Othman Benjelloun**) et **Fipar Holding**, filiale de la CDG, de sortir du tour de table de Lydec, comme nous l'avions anticipé (AI du [27/01/22](#)). Selon nos sources, les deux groupes ont en effet répondu positivement à l'OPA sur Lydec que Veolia avait lancée en janvier, et qui a été bouclée le 24 mai. A 270 dirhams l'action, ils empocheront chacun un peu plus de 345 millions de dirhams (32 millions d'euros) pour céder leurs participations.

Peu raccord avec la volonté maintes fois affichée par le Palais royal de "marocaniser" autant que possible les concessions de service public, cette issue est toutefois inespérée pour les deux "zinzins". Ceux-ci avaient été plus ou moins contraints d'entrer au capital de Lydec après le retrait, en 2004, des espagnols **Endesa** et **Agbarex** et du français **EDF**. RMA Watanya comme la CDG n'ignorent rien des difficultés qui attendent Lydec. Si le groupe a renoué avec les bénéfices en 2021 (67 millions de dirhams), après être passé dans le rouge pour la première fois l'année précédente, il n'est plus la "machine à cash" de la décennie passée, quand il dégageait bon an mal an plus de 230 millions de dirhams de profits.

D'un côté, Lydec doit supporter de lourds investissements d'extension et de maintenance de ses infrastructures, alors que les révisions quinquennales de son contrat, qui devaient clarifier la répartition des rôles avec l'autorité déléguée, n'ont jamais été menées à bien. De l'autre, le ministère de l'intérieur veille au grain social et se montre très réticent à voir les factures des abonnés s'alourdir...

ANTOINE FRÉROT À LA RÉGIE

Sauf retournement de situation de dernière minute, c'est donc à Veolia, qui détenait déjà les deux autres grandes régies privées marocaines (**Amendis** à Tanger et **Redal** à Rabat), qu'il reviendra de résoudre cette difficile équation. Un vrai paradoxe : le groupe dirigé par **Antoine Frérot** a longtemps été à couteaux tirés avec les autorités, au point de menacer de saisir le tribunal arbitral de la **Banque mondiale**, le **Cirdi**, pour solder les différends qui s'accumulaient chez Redal (AI du **05/01/17**). Les relations sont désormais apaisées grâce, notamment, à la révision quinquennale des contrats de Redal et d'Amendis.

Mais la situation va vite se corser pour Veolia. Outre que Rabat voit d'un mauvais œil la domination d'un groupe français, les contrats des trois régies arriveront bientôt à

échéance : au 31 décembre 2026 pour Amendis, en 2027 pour Lydec et en 2028 pour Redal. Théoriquement, il n'est pas question de les renouveler, le Maroc ayant décidé de remettre à plat la distribution de l'eau et de l'électricité dans les grandes villes en créant des "sociétés régionales multiservices" (SRM, AI du **04/10/21**). Ce projet, d'une grande complexité technique, est toutefois en stand-by depuis qu'il a été dévoilé par le ministre de l'intérieur **Abdelali Laftit** l'an dernier, et il rencontrerait de fortes réticences au sein même de l'exécutif. Lydec, Amendis et Redal peuvent donc espérer être appelées au chevet des futures SRM, voire être reconduites.

*Article réalisé par la rédaction d'**Africa Intelligence** (groupe Indigo Publications).*

TECH ET TÉLÉCOMS

Orange : le cabinet Egon Zehnder en chasse d'un remplaçant de Béatrice Mandine

Après la salve des remplacements de dircom' chez **TotalEnergies**, **EDF** ou encore **Engie** il y a un an, **Orange** est le nouveau grand groupe où la direction de la communication reste à pourvoir. Sur le départ depuis quelques mois (LLA du 04/04/22), **Béatrice Mandine** prépare bel et bien ses cartons tout en acceptant de rester quelques semaines de plus, le temps du recrutement. Celle qui était directrice de la communication de la marque depuis 2013, avant d'être promue en 2020 directrice de la communication, de la marque et de l'engagement, part dans la foulée du PDG **Stéphane Richard**.

Selon nos informations, **Frédéric Lepoutre**, du cabinet de chasseurs de têtes **Egon Zehnder**, recherche le successeur qui accompagnera la nouvelle directrice générale, **Christel Heydemann** et son président, **Jacques Aschenbroich**. Quatre candidats sont sur les rangs en interne. Parmi eux, **Sylvain Bruno**, le directeur des relations médias et de l'influence digitale. Ou encore

l'ancienne journaliste **Elizabeth Tchoungui**, déjà en charge de la RSE du groupe, qui pourrait prendre la tête d'un grand département intégrant la communication, comme c'est déjà le cas chez **Orange France**. Et les candidatures se bousculent aussi en externe.

Entrée chez Orange il y a 15 ans, Béatrice Mandine n'a pas encore de point de chute officiel. Mais son mandat de présidente d'**Entreprises et Médias**, l'influente association des dircom' de France, devrait faciliter son réseautage. Cette ancienne de l'**Ecole supérieure de journalisme** (ESJ) y a été élue lors de l'assemblée générale 2021 pour succéder au directeur de la communication de TotalEnergies, **Jacques-Emmanuel Saulnier**. Chaque mois, les quelque 180 membres, dont la quasi-totalité des dircom' du CAC, se réunissent dans les salons de l'Hôtel des arts et métiers autour d'un grand dirigeant. **Bernard Sananès** d'**Elab**, **Jean-Bernard Lévy** d'**EDF** et **Philippe Wahl** pour **La Poste** étaient les intervenants de ces trois derniers déjeuners.



MÉDIAS

PRESSE ÉCRITE

Infopro Digital : le climat social se tend encore

Les six élus du comité économique et social (CSE) de **Territorial**, filiale du géant de la presse professionnelle **Infopro Digital**, ont voulu marquer le coup. Ils ont démissionné collectivement de leur mandat de

représentant du personnel, le 17 mai, pour protester contre l'échec des négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires, alors que le dialogue social s'était déjà dégradé dans cette entité d'une trentaine de

salariés, qui édite depuis Voiron (Isère) des titres comme *La Lettre du cadre territorial*, *Techni.Cités*, *Les cahiers juridiques*, *Associations mode d'emploi...*

La grogne ne s'est pas limitée à Territorial lors de ces NAO tendues. Les CSE des principales entités d'Infopro Digital - **GISI** (*L'Usine Nouvelle*, *L'Argus de l'assurance...*), **Groupe Moniteur** (*Le Moniteur*, *La Gazette des*

communes) ou encore **ETAI** (éditions de beaux livres dédiés au transport) - ont aussi claqué la porte des négociations sans signer d'accord. Entre-temps, le DG et la directrice exécutive du groupe, **Julien Elmaleh** et **Isabelle André**, avaient été visés par un appel à la grève, le 12 avril. Peu suivie au siège d'Antony, celle-ci avait, à l'inverse, duré deux jours à Territorial.